

Préfecture de la Moselle

Direction des Libertés Publiques

Bureau de l'utilité publique
et de l'environnement

Registre d'enquête publique

Registre déposé dans la commune de :

— TERVILLE

— THIONVILLE

Objet de l'enquête :

Enquête publique préalable à la
déclaration d'utilité publique, au profit du
Département de la Moselle, de son
projet de desserte routière du port
d'Illange à partir de la route
départementale RD653 sur le territoire
des communes de Terville et Thionville

Registre d'enquête publique

TERVILLE

Objet de l'enquête :

Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, au profit du Département de la Moselle, de son projet de desserte routière du port d'Illange à partir de la route départementale RD653 sur le territoire des communes de Terville et Thionville

(réf. dossier en préfecture : 01/09.2014)

Références de l'arrêté préfectoral d'ouverture et d'organisation de l'enquête unique ou des enquêtes conjointes

Arrêté n° 2015 - DLP - BUPE - 87 du 30 01 2015

Commissaires enquêteurs ou commission d'enquête (cf. arrêté du préfet)

Commissaire enquêteur titulaire ou Président de la commission d'enquête titulaire	M. Alain FABER	Commissaire enquêteur suppléant ou Président de la commission d'enquête suppléant	M. Julien JACOB
Membre titulaire de la commission d'enquête :	/	Membre suppléant de la commission d'enquête :	/
Membre titulaire de la commission d'enquête :	/	Membre suppléant de la commission d'enquête :	/

Période d'enquête : du 9 Mars au 9 Avril 2015 inclus.

Permanences du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête (cf. arrêté du préfet) pour recevoir le public dans la commune : en mairie ou (précisez le lieu) Mairie de Terville

- | | |
|---|---|
| 1. le <u>9 Mars</u> de <u>14</u> H à <u>16</u> H | 4. le <u>/</u> de <u>/</u> H à <u>/</u> H |
| 2. le <u>9 Avril</u> de <u>14</u> H à <u>16</u> H | 5. le <u>/</u> de <u>/</u> H à <u>/</u> H |
| 3. le <u>/</u> de <u>/</u> H à <u>/</u> H | 6. le <u>/</u> de <u>/</u> H à <u>/</u> H |

Réunion publique :

☐ Une réunion publique d'information est prévue le _____ à partir de _____ H en mairie ou (précisez le lieu) _____

ou

☒ pas de réunion prévue.

Le présent registre comporte vingt pages numérotées de 1 à 12, non mobiles, cotées et paraphées par le commissaire enquêteur.

Toute observation peut également être adressée par écrit au commissaire enquêteur ici même en mairie en précisant (à l'attention de M XXXX, commissaire enquêteur.) ou à la messagerie électronique du commissaire, ou encore selon le type d'enquête, à la mairie désignée siège de l'enquête (cf. arrêté du préfet).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à l'issue du délai dont celui-ci dispose pour les rédiger dans chaque mairie concernée par l'enquête et en préfecture de la Moselle.

1°1

Première journée de l'enquête publique

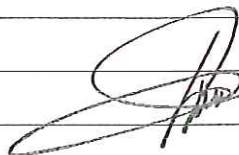
Le présent registre est ouvert le 9 Mars 2015

par M Alain FABER

en qualité de Commissaire enquêteur
(signature)

- pas de visite
- pas de courrier

Fait à Terville le 9 Mars 2015



Alain FABER
Commissaire-Enquêteur

(n°2)

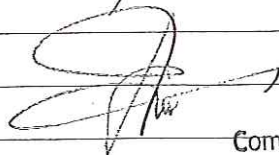
Dernière fourniture l'E.P.

9 Avril 2015

- remise de l'extrait de délibération du C.M. de Terwiller en séance du 11.03.2015 concernant l'enquête publique préalable à la D.V.P. au profit du "Dep." de la Moselle pour le projet de dérivation souterraine du fort d'Ellange -
- accueil de M PERINI père et fils de Terwiller venus s'informer des lots anti-bruit et protections envisagées -
- accueil de M NUCKENSTORF Roger de Thionville - venu s'informer sur les protections anti-bruit du projet -
- accueil de M° Schmitt Edouard de Terwiller inquiet des risques importants de nuisance du bruit, souhaite que la population soit mieux prise en compte dans le projet -
- accueil de M° Blaise J. Luc de Terwiller, nous fait part de son inquiétude quant aux risques de bruit sur le quartier "Coteaux du lac" et souhaite une protection totale -

Donc c'est le 9/04/2015 à 16h

par Alain FABER en qualité de C.E.



Alain FABER
Commissaire-Enquêteur

page 3

Clôture du registre

La période d'enquête publique étant expirée, le présent registre est clôturé après avoir été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public, par M. Alain FABER
en qualité de Commissaire enquêteur

Nombre d'observations portées directement au registre :	5
Nombre de lettres et messages électroniques reçus et annexés au registre :	1
références des lettres et messages annexés au registre	
date : <u>9 Avril 2015</u>	lettre(s) de M. <u>le maire et de l'adjoint du C.M. de la commune 2015</u> <u>page 2</u>
date : <u>9 avril</u>	lettre(s) de M. <u>visite de M. Perini</u> <u>page 2</u>
date : <u>9 Avril</u>	lettre(s) de M. <u>visite de M. WUNDERSTROM</u> <u>page 2</u>
date : <u>9 Avril</u>	lettre(s) de M. <u>visite de M. Schmitt</u> <u>page 2</u>
date : <u>9 Avril</u>	lettre(s) de M. <u>visite de M. Blaise</u> <u>page 2</u>
date : _____	lettre(s) de M. _____
date : _____	lettre(s) de M. _____
date : _____	lettre(s) de M. _____

Le présent registre, les pièces annexées ainsi que le dossier d'enquête sont adressés ce jour au commissaire enquêteur.

Fait à Tenille, le 9 Avril 2015
(signature)

Alain FABER

Alain FABER
Commissaire-Enquêteur

FABER Alain
21 Le Vinsberg
57940 VOLSTROFF
Mail : a.faber@laposte.net

Volstroff, le 12 avril 2015

A

Monsieur le Président du Conseil Général
De la Moselle
Direction des routes départementales
Division des investissements routiers
Service des affaires foncières
17 quai Paul Wiltzer BP 11096
57036 METZ CEDEX 1

A l'attention de Monsieur BRUDER Gérard
Mail : gerard.bruder@cg57.fr

Objet :

Procès Verbal de synthèse des observations
Relatives à l'Enquête Publique préalable à la déclaration d'utilité publique, au profit du
département de la Moselle, de son projet de desserte routière du port d'ILLANGE à partir de
la route départementale RD 653 sur le territoire des communes de TERVILLE et de
THIONVILLE.

Dossier n° E14000 227/67 du 18 décembre 2014
Arrêté préfectoral n° 2015 – DLP – BUPE – 87 du 30/01/2015

Monsieur le Président,

Selon le décret n° 2011-2018 du 29/11/2011 concernant la réforme de
l'enquête publique pour laquelle les nouvelles dispositions s'appliquent aux enquêtes ouvertes
à compter du 01/06/2012, veuillez trouver ci-dessous le procès-verbal de la synthèse des
observations et courriers reçus durant la période d'ouverture du 9 mars 2015 au 9 avril 2015 :

Les questions principales évoquées, oralement ou par courrier, font état de
craintes fortes de nuisances sonores, pendant le chantier d'aménagement et à l'usage futur de
la desserte routière envisagée.

Les questions subsidiaires posent la question du tracé de la desserte, de
l'implantation du giratoire vers le port et de tracé perturbant le foncier suite à la vente récente
d'une parcelle.

Enfin, il est également souhaité une modification de l'implantation d'un bassin
de traitement.

Ces grandes interrogations sont développées dans les courriers suivants (que je joins en annexe du procès verbal) :

- courrier-pétition du collectif d'habitants route de METZ à THIONVILLE présenté par Madame HISIGER
- délibération du conseil municipal de Terville du 11 mars 2015
- lettre de Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme de THIONVILLE du 9 avril 2015
- message de Monsieur VIRGILI en page 2 du registre d'E.P. de THIONVILLE

Par ailleurs, Monsieur CLEMENT s'interroge sur la pente de 6 % des ouvrages d'art envisagés et de leur compatibilité avec l'aménagement d'une éventuelle piste cyclable.

Il est à noter qu'aucune opposition au projet ne m'est apparue dans mes contacts ; seuls des souhaits d'aménagements améliorés ont été évoqués :

- merlon construit sur toute la traversée de Terville
- protection végétale anti- bruit
- aménagement de bassin à déplacer correspondant semble-t-il au tracé nouveau envisagé suite à la vente récente d'une parcelle.

Ces soucis divers peuvent peut-être trouver solution dans une maîtrise foncière suffisante à la réalisation d'aménagements permettant protection sonore et agrément végétal qui renforceront encore l'adhésion à un projet dont l'intérêt économique n'échappe à personne.

En vous remerciant de votre lecture attentive, Monsieur le Président, je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Commissaire Enquêteur

A. FABER



10-3

COLLECTIF D'HABITANTS ROUTE DE METZ 57100 THIONVILLE

Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération de Thionville-Porte de France

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Val De Fensch,

Nous nous présentons à vous en tant que collectif d'habitants de la Route de Metz à Thionville, voie pénétrante Sud de Thionville (RD 953) et nos habitations jouxtent la zone du Gassion.

Nous avons eu connaissance du projet de création de l'Europort Thionville-Illange et nous comprenons bien l'intérêt de cette zone portuaire pour l'emploi et le rayonnement de notre région.

En tant que riverains de ce futur port Mr MARTEN et Mme HISSIGER nous sommes rendus au siège de la Communauté d'Agglomération Thionville-Porte de France à Yutz pour obtenir de plus amples renseignements sur ce projet : nous y avons bien été reçus et avons eu accès au dossier de concertation, sur lequel nous avons déjà transcrits des annotations.

Cependant nous voudrions vous faire part à travers ce courrier de nos questionnements et inquiétudes sur les conséquences de ce projet sur l'environnement et le cadre de vie des habitants de ce quartier, situé Route de Metz.

Nous avons vu le projet de la future route qui arrivera sur le RD 953 à proximité du magasin LIDL, route qui permettra aux camions de rejoindre l'A31 au-delà de Terville et Florange : cette nouvelle déserte qui aura vocation d'assurer le transit des nombreux camions (plusieurs centaines par jour et nuit semble-t-il) entre la Zone de stockage et l'A31 concentre toutes nos inquiétudes.

- Aurons-nous des garanties qu'ils ne passeront jamais Route de Metz (une voie déjà bien encombrée en journée), y compris en cas de perturbation sur l'A31 ? (C'est déjà le cas aujourd'hui, et nous devons affronter plusieurs fois par an le flux continu des véhicules en cas de perturbation sur l'A31, flux qui se sur-rajoute à la circulation existante vers le Val de Fensch).

Ne pourrait-on profiter de cette nouvelle route en prévision pour interdire toute circulation aux + 3T5, exception faite aux véhicules de pompiers et transports exceptionnels ?

Autres sources d'inquiétudes :

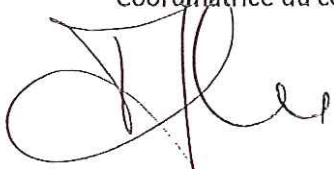
- La zone de stockage des containers (prévue proche des habitations) et l'ensemble du site seront-ils masqués par un écran végétal, qui existe à ce jour et que nous souhaitons voir conservé et développé ?
- Est-il prévu une protection phonique autour de cette zone de stockage pour nous protéger des bruits générés par la circulation des camions et les portiques de manutention de jour comme de nuit, week-end compris ?
- Plus globalement, quelles seront les conséquences des travaux sur la circulation Route de Metz pendant la durée des travaux

PLUS GLOBALEMENT, NOUS CRAIGNONS UNE DEPERDITION DE LA VALEUR DE NOS MAISONS
FACE A L'AVANCEE DE LA ZONE INDUSTRIELLE SUR CETTE PARTIE PENETRANTE DE THIONVILLE ET
SOUHAITONS REFLECHIR AVEC VOUS SUR DES FORMES DE COMPENSATION PERMETTANT DE
MAINTENIR UN CADRE DE VIE AGREABLE SUR CE SECTEUR DEJA QUELQUE PEU OUBLIE EN
TERME DE VALORISATION

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à nos questionnements et auxquels vous ne
manquerez pas de répondre, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents des 2
Communautés d'Agglomération, nos plus respectueuses salutations.

Caroline HISSIGER 55 rte de Metz tel 0686165977
Coordnatrice du collectif caro.hissiger@wanadoo.fr

le 1er septembre 2013



P. MILLERAND.

X. MARTEN 57 rte de Metz

O. VALLOO - MARTEN 57 rte de Metz

N. CHANTRE MIRANDA 53 rte de Metz

Z. MIRANDA 53 rte de Metz

V. BONASSI 51 rte de Metz

Mme HACHEMI 48 rte de Metz

Mme DRIGON 21^B rte de Metz

Mme WILLIG 47 rte de Metz

M. DJADEZ M. 38 rte de Metz

ARAPA R 21 C rte de Metz

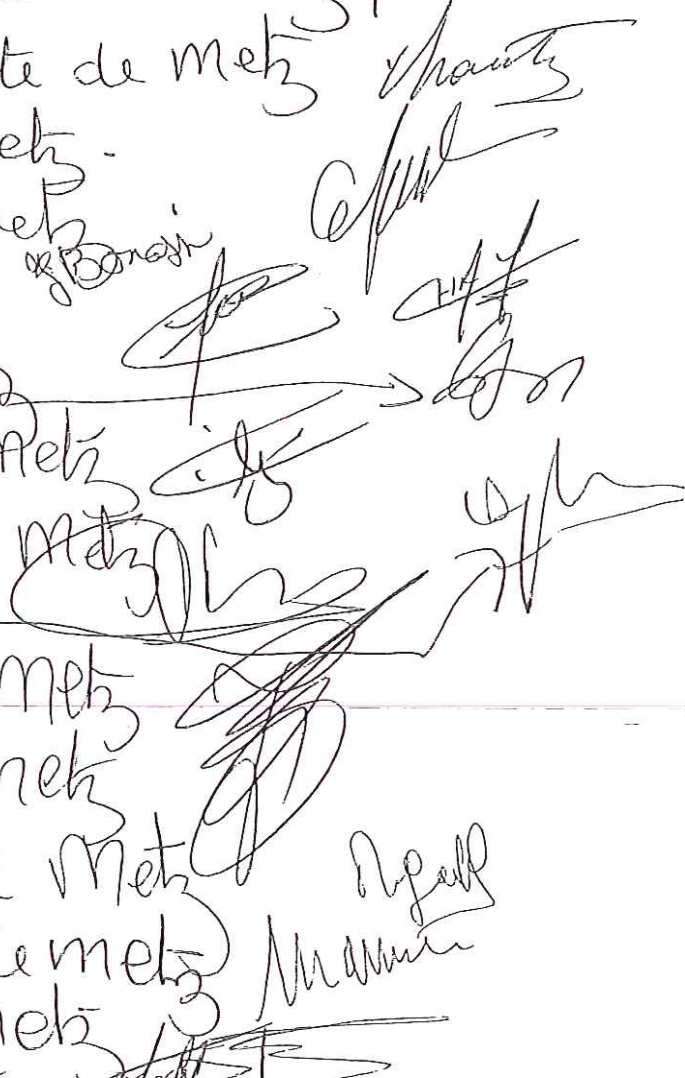
Mme ZAGHMOURI 37 rte de Metz

Mme MARCHAL 33 rte de Metz

Mme MIGUEL 35 rte de Metz

Mme MARVEAU 31 A rte de Metz

M. RIVIERE 31 rte de Metz



Département de la MOSELLE Arrondissement de THIONVILLE 	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 11 MARS 2015 à 18H00 Le Conseil Municipal de la Commune de Terville s'est réuni, à l'Espace « La Terrasse », après convocation légale en date du 5 mars 2015, sous la présidence de M. Patrick Luxembourger, Maire.
Nombre de Conseillers : ▪ En exercice : 29 ▪ Présents : 25 ▪ Représentés : 4	En présence de : Mme Hoël, M. Boulay, Mme Vanduch, M. Ackermann, Mme Wagner, M. Froehlicher, Mme Merscher-Vogel, M. Berardi, M. Hoël, Mme Nalepa, M. Tomaz, Mme Huot, M. Donny, M. Felten, M. Pas, Mme Dalla Favera, M. Mielcarek, Mme Baldo, M. Ziegler, Mme Meftah, M. Delon, Mme Laurent, M. Perniceni, Mme Le Lay
Point de l'ordre du jour : 14 Numéro : 20150311-14 Rapporteur : M. Ackermann	Ont donné procuration : Mme Even à Mme Nalepa, Mme Conge à Mme Vanduch, M. Mielcarek à M. Froehlicher (jusqu'au 18h20), Mme Cailliez à Mme Hoël, M. Maggioli à M. Luxembourger
Détail des votes : Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0	Secrétaire de séance : M. Tomaz

Objet : Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique au profit du Département de la Moselle de son projet de desserte routière du port d'Illange

Par courrier en date du 30 janvier 2015, Monsieur le Préfet du Département de la Moselle a informé la Ville de Terville de l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, au profit du Département de la Moselle, de son projet de desserte routière du port d'Illange à partir de la route départementale RD653 sur le territoire des communes de Terville et Thionville.

Cette enquête publique est organisée du 9 mars au 9 avril 2015 inclus dans les communes de Terville et de Thionville.

Le dossier d'enquête publique a été mis à la disposition des membres de l'assemblée et du public. Il est consultable en mairie auprès de la Direction des Services Techniques et de l'Environnement.

Après avoir pris connaissance de ce dossier, les membres du conseil municipal souhaitent émettre une observation pour que soit pris en compte une meilleure protection acoustique sur le bruit aux habitants avoisinant le projet.

Dans le cadre du projet de desserte du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, le dossier démontre une augmentation importante du trafic routier sur la RD 653 notamment celui des poids lourds (trafic attendu environ 8300 véhicules/jours avec 14 % de PL)

La proximité de la zone d'habitation existante ou en cours d'aménagement sur le territoire de la Ville de Terville nécessite la meilleure protection acoustique de l'habitat possible. Pour cette raison, il est demandé que les dispositifs acoustiques de type merlon antibruit proposées aux abords immédiats du RD 653 au Nord de cette dernière soient réalisés sur l'ensemble de l'axe jouxtant Terville (du RD 13 à la sortie de Terville Sud via le giratoire RD 653).

Ce type de conception regroupe plusieurs avantages importants : avec une plantation dense d'arbres et d'arbustes sur le merlon anti bruit, celui-ci peut être intégré de la meilleure façon dans le paysage, améliorer fortement l'acoustique. Cette plantation dense d'arbres et d'arbustes fonctionnera également comme filtre de poussière. L'aspect du merlon planté cache le projet routier et apporte également un élément de structure au paysage.

10-5

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

La commission réunie des finances et du personnel - de l'urbanisme, des travaux et de l'environnement - de l'animation, vie quotidienne, vie associative et scolaire, ainsi que des affaires sociales s'est réunie en date du 9 mars 2015 et a rendu un avis favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

- **EMET** un avis favorable à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sous réserve de la prise en compte de l'observation formulée relative à la réalisation d'un merlon antibruit sur l'ensemble de l'axe jouxtant Terville (du RD 13 à la sortie de Terville Sud via le giratoire RD 653).

Fait et délibéré à Terville, les jour, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé au registre.

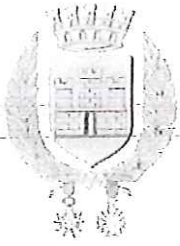


Pour extrait certifié conforme,
Fait à Terville, le 12 mars 2015
Le Maire,

Patrick Luxembourger

Publié ou notifié à l'intéressé le 12/03/2015

réception en préfecture
215706664-20150311-20150311_14-DE
le 12/03/2015
é par EMAIL=christine.potier@ter
.fr,1.2.250.1.105.20.
.30B4F4D4E494B4C4553205
serialNumber=3012a700d
77a3d80926215ee6b0c7b1
6,CN=Christine Potier,
0002 215706664,O=COMMUN
TERVILLE,C=FR
3/2015



Monsieur Alain FABERT
Commissaire-Enquêteur

Pôle Développement du Territoire
Direction de l'Urbanisme

Affaire suivie par M. MITZNER Olivier

Objet : Enquête publique préalable à la DUP pour le projet de desserte routière
du Port d'ILLANGE

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Le Conseil Départemental de la Moselle a engagé une enquête publique pour la réalisation du raccordement routier du projet Europort.

Favorable à ce projet porteur de développement économique pour l'ensemble de l'agglomération thionvilloise, le tracé routier envisagé va toutefois conduire à la division en deux parcelles d'une unité foncière propriété de la Ville de Thionville située dans le secteur du Gassion. L'une des deux parcelles ainsi créée serait dès lors enclavée.

Je souhaite que cette parcelle, destinée à l'accueil d'une entreprise, puisse être desservie par l'ensemble des réseaux et voirie au cours de l'aménagement de la liaison routière.

De surcroît, le projet routier tel que présenté dans le dossier soumis à enquête publique prévoit la réalisation d'un bassin de décantation sur une parcelle privée en bordure de la route de Metz, à l'avant de la parcelle communale amenée à être enclavée.

J'ai d'ores et déjà sollicité les services du Conseil Départemental de la Moselle afin que cet ouvrage soit déplacé directement dans le périmètre de la ZAC Europort. Je m'en suis entretenu avec le président du syndicat mixte en charge de ce projet qui est favorable à ce changement d'implantation du bassin.

.../...

10-8

Aussi, je vous remercie de bien vouloir prendre en compte ces remarques dans le cadre de l'enquête.

Mes services et moi-même restons naturellement à votre disposition pour toute précision utile à l'accomplissement de votre mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Roger SCHREIBER

page (2)

Dernière journée de l'enquête publique
- 7 avril 2015 -

Mercredi 11 mars 2015 14h00

Monsieur VIRGILI Antoine, gérant de la SARL BICHE et propriétaire des parcelles situées à l'endroit sur lesquelles un bassin de traitement est envisagé (à côté du Giratoire sur la RD 953. (cf. votre document I. le tracé de la liaison, présentation du projet en page 4)

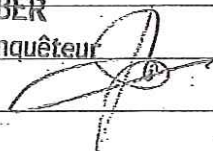
Actuellement un vote de terrain est en cours de réalisation par un transfert d'une société Thionilloise ainsi que la réalisation d'un bâtiment annexe par la société CEP.

Ce bassin "défigure" l'ensemble de la zone et du projet alors que la Ville de Thionville souhaite que cette zone soit redynamisée et qu'elle marque au mieux l'entrée de la Ville de Thionville.

Il faut envisager de déplacer ce bassin de traitement de l'autre côté de la route de Metz où il n'y a aucune activité.

vule 9/04/2015

Alain FABER
Commissaire-Enquêteur





Réussir ensemble !

Affaire suivie par :

Valérie CHARLIER

☎ 03 87 34.76.51

N/Réf. : SAF/VC/2015/365

Objet : RD 653 – Desserte routière du port d'ILLANGE

PJ : 1 mémoire en réponse

Monsieur Alain FABER
Commissaire-Enquêteur

21 Le Vinsberg
57940 VOLSTROFF

METZ, le 7 AVR. 2015

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de desserte routière du port d'ILLANGE à partir de la RD 653, sur les communes de TERVILLE et THIONVILLE, qui s'est déroulée du 9 mars au 9 avril 2015, vous avez sollicité l'avis du responsable du projet sur les observations émises lors de l'enquête.

Aussi, ai-je l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, le mémoire en réponse à ces observations.

Monsieur Gérard BRUDER, Adjoint au Directeur des Routes, en charge des Investissements Routiers, reste à votre disposition pour tout complément d'information (☎ : 03 87 34 76 80).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil Départemental,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur de l'Équipement, de l'Environnement et
de l'Aménagement du Territoire



Alain PAILHERET

11-11

CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE

**DESSERTE ROUTIERE DU PORT D'ILLANGE
A PARTIR DE LA R.D. 653**

**Enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique
du 9 mars au 9 avril 2015**

**Mémoire en réponse aux observations formulées
par le public lors de l'enquête**

Préambule

Le présent mémoire a pour objet de répondre aux observations du public formulées dans le cadre de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de desserte routière du port d'ILLANGE à partir de la RD 653, sur les communes de TERVILLE et THIONVILLE, qui s'est déroulée du 9 mars au 9 avril 2015.

Ce mémoire en réponse fait suite à la transmission par le commissaire-enquêteur du procès-verbal des observations, le 12 avril 2015, et s'articule autour des différentes lettres et remarques recueillies au cours de l'enquête publique.

Courrier-pétition du collectif d'habitants de la Route de Metz à THIONVILLE

Cette lettre, adressée aux deux Communautés d'Agglomération porteuses du projet de Zone d'Aménagement Concerté Europort à ILLANGE – Communauté d'Agglomération de Thionville-Portes de France et Communauté d'Agglomération du Val de Fensch – exprime l'inquiétude des riverains de la future zone Europort de voir leur cadre de vie dégradé du fait, notamment, de la réalisation d'une zone de stockage à proximité de leurs habitations. Ils demandent le maintien et le renforcement de l'écran végétal existant ainsi qu'une protection phonique autour de la zone de stockage.

Le Département de la Moselle n'est pas compétent sur cette question et ne peut que renvoyer les pétitionnaires vers les deux établissements publics de coopération intercommunale en charge du projet Europort.

Pour ce qui est des conditions de circulation sur la RD 953 pendant la durée des travaux de réalisation de la desserte routière du port d'ILLANGE, il est certain que la création de cette voie nouvelle nécessitera des approvisionnements du chantier. Ceux-ci pourront se faire par la RD 653 comme par la RD 953 et engendreront quelques passages de camions supplémentaires. Pour autant, l'exploitation du chantier visera, autant que faire se peut, à en minimiser les impacts sur la circulation afin de ne pas entraîner d'augmentation notable du trafic sur ces deux axes.

La création de la ZAC de l'Europort a pour objectif de développer une plateforme multimodale afin de favoriser le report modal de la route vers les transports fluvial et ferroviaire. La desserte de l'Europort permettra alors de fluidifier le trafic du secteur qui sera *de facto* amplifié. Le collectif d'habitants de la Route de Metz craint qu'en cas de difficulté sur l'autoroute A 31, le trafic ne se reporte sur la RD 953 et souhaite que cette voie soit interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Cette interdiction nécessiterait une étude globale sur le secteur et n'est, pour le moment, pas envisagée. Il faut cependant préciser que, globalement, la création de la desserte du port d'ILLANGE devrait, au contraire, entraîner une diminution du trafic sur la RD 953.

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de TERVILLE du 11 mars 2015

Dans sa délibération, la commune de TERVILLE se déclare favorablement au projet. Elle demande néanmoins que le dispositif de protection acoustique des riverains de la RD 653, entre la RD 13 et la sortie sud de la ville à hauteur du giratoire sur la RD 653, soit mis en œuvre sur l'ensemble de l'axe.

Afin de déterminer l'impact du projet sur les nuisances sonores des études acoustiques ont été menées, en juin 2014, sur la base du trafic actuel d'environ 6 000 véhicules par jour, en comparaison avec le trafic à l'horizon 2040, estimé à 9 200 véhicules par jour.

Les calculs en situation ont mis en évidence une modification significative du bruit pour les habitations situées au droit de l'actuelle RD 653, de jour comme de nuit, mais des dépassements des objectifs réglementaires pour la période diurne sont obtenus uniquement aux étages supérieurs des immeubles (du 3^{ème} au 4^{ème} étage). C'est la raison pour laquelle il est proposé de réaliser un dispositif antibruit de type merlon, d'une longueur de 500 mètres et de 2 mètres de hauteur au nord de la RD 653, au droit des immeubles concernés.

Pour autant, le projet prévoit d'obtenir la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains situés le long de l'actuelle RD 653 afin d'adapter le dispositif en fonction de l'évolution constatée du trafic. En cas d'augmentation significative des nuisances sonores, confirmées par des mesures de bruit conduisant à un dépassement des objectifs réglementaires, le Département de la Moselle s'engage à prolonger le merlon.

A noter que l'aménagement éventuel du merlon tel que prévu au projet, se fera en concertation avec la commune de TERVILLE.

Lettre de la Ville de THIONVILLE du 9 avril 2015

La Ville de THIONVILLE se déclare favorable au projet mais constate que le tracé routier envisagé va conduire à diviser en deux une unité foncière dont elle est propriétaire et enclaver l'une des parcelles issues de cette division. Elle demande, par conséquent, que cette parcelle puisse être desservie par l'ensemble des réseaux et voiries nécessaires. Elle souhaite, également, que le bassin de traitement des eaux prévu à proximité de la RD 953 soit déplacé dans le périmètre de la ZAC Europort.

La question de la division de la parcelle communale a déjà été évoquée avec les représentants de la Ville. Le principe de désenclavement du terrain est acté et sera pris en charge par le Département, en concertation avec la Ville de THIONVILLE, au titre des mesures compensatoires.

Le Département prend acte également de la demande de déplacement du bassin de traitement des eaux prévu à proximité de la RD 953 et précise que deux autres possibilités d'implantation sont actuellement à l'étude :

- au Nord du projet,
- à l'Est de la RD 953.

Ces deux solutions soulèvent cependant un certain nombre de contraintes qu'il conviendra de prendre en compte. L'avancée des études se poursuivra en concertation avec la Ville de THIONVILLE sachant que le déplacement du bassin n'entraînerait qu'une modification mineure du projet présenté à l'enquête publique.

Message de Monsieur VIRGILI sur le registre d'enquête de THIONVILLE, page 2

Monsieur VIRGILI, à l'instar de la Ville de THIONVILLE, demande le déplacement du bassin de traitement des eaux prévu à proximité de la RD 953.

Se reporter à la réponse apportée à la Ville de THIONVILLE, ci-dessus.

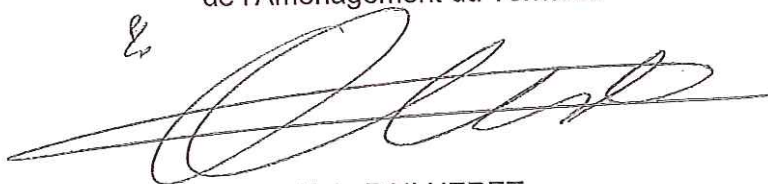
Interrogation de Monsieur CLEMENT

Monsieur CLEMENT s'interroge sur la compatibilité de la pente de 6 % des ouvrages d'art avec l'éventuel aménagement d'une piste cyclable.

La pente de 6 % est dictée par des contraintes techniques liées à l'environnement existant (voies SNCF et raccord sur chaussée existante – RD 953) et ne pourra pas être modifiée. Elle n'apparaît cependant pas incompatible avec la réalisation d'une piste cyclable.

Metz, le 14 avril 2015

Le Directeur de l'Équipement, de l'Environnement et
de l'Aménagement du Territoire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by several loops and a long horizontal stroke.

Alain PAILHERET